



## Question journée exceptionnelle

-----  
Par Laurence14

Bonjour,  
Étant personnel de vente en boulangerie je souhaitais savoir si j'avais le droit à une journée " enfants malade " ?  
Ma patronne me dit que non, alors que sur le site du code du travail il est indiqué que oui et précisé que ce n'est pas une journée rémunéré, que j'ai le droit à 5 jours max / an car j'ai 3 enfants.  
Merci d'avance pour vos réponses

-----  
Par kang74

Bonjour

Article L1225-61

Le salarié bénéficie d'un congé non rémunéré en cas de maladie ou d'accident, constatés par certificat médical, d'un enfant de moins de seize ans dont il assume la charge au sens de l'article L. 513-1 du code de la sécurité sociale.

La durée de ce congé est au maximum de trois jours par an. Elle est portée à cinq jours si l'enfant est âgé de moins d'un an ou si le salarié assume la charge de trois enfants ou plus âgés de moins de seize ans.

Donc oui vous pouvez avoir droit à des jours de congé , non rémunérés, à condition de justifier de l'état de santé d'un de vos enfants, par un certificat médical .

-----  
Par Laurence14

Bonjour, J'avais bien lu la même chose.  
Pourtant ma patronne me certifie par un sms ce matin que d'après sa comptable il n'existe pas de jour pour enfant malade dans la convention collective de la boulangerie

-----  
Par kang74

Le principe en ce qui concerne les jours d'enfant malade c'est que soit la convention fait mieux ( rémunéré, ou plus long), soit le code du travail s'applique .

Vous pouvez leur proposer d'appeler l'inspection du travail pour trancher ces différents points de vue

[url=https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F151]https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F151[/url]

-----  
Par Laurence14

Merci.  
Ayant " questionné " le site code du travail  
Pour moi j'y avait le droit. Je vais moi même  
Me permettre de les appeler cet après-midi.

-----  
Par kang74

Si vous avez un certificat médical pour justifier de votre absence, oui .

Ce n'est pas un jour de congé supplémentaire, c'est pour pouvoir emmener son enfant chez le medecin .

-----  
Par Laurence14

Oui voilà je comprends bien.  
Merci